

PIECES A FOURNIR POUR L'ETABLISSEMENT DE LA NOUVELLE CARTE DE SANTE FPPN

➤ ADHERENT

- 01 photocopie de la carte professionnelle ou de la carte école,
- 01 photo d'identité couleur récente (format 35mm / 45mm), en tenue claire, sans coiffe, fond blanc.
- 01 photocopie de la carte ou du bulletin de groupe sanguin, à défaut la photocopie de l'ancienne carte de santé FPPN ou du permis de conduire,

➤ AYANTS DROIT

• Conjoint(e) :

- 01 photocopie de la carte de santé FPPN de l'adhérent,
- 01 photo d'identité couleur récente (format 35mm / 45mm) fond blanc,
- 01 copie originale de l'Extrait d'Acte de Mariage,
- 01 photocopie de la carte ou du bulletin de groupe sanguin, à défaut la photocopie de l'ancienne carte de santé FPPN du (de la) conjoint(e) ou du permis de conduire,
- 01 photocopie de la carte d'identité (CNI, Attestation d'Identité ou Passeport) en cours de validité.

• Enfant de moins de 21 ans :

- 01 photocopie de la carte de santé FPPN de l'adhérent,
- 01 photo d'identité couleur récente (format 35mm / 45mm) fond blanc,
- 01 copie originale de l'Extrait d'Acte de Naissance,
- 01 photocopie de la carte ou du bulletin de groupe sanguin, à défaut la photocopie de l'ancienne carte de santé FPPN de l'enfant.

• Concubin(e) déclaré(e) :

- 01 Fiche de déclaration du (de la) concubin(e) à retirer au FPPN,
- 01 photocopie de la carte de santé FPPN de l'adhérent,
- 01 photo d'identité couleur récente (format 35mm / 45mm) fond blanc,
- 01 photocopie de la carte d'identité (CNI, Attestation d'Identité ou Passeport) en cours de validité,
- 01 photocopie de la carte ou du bulletin de groupe sanguin, à défaut la photocopie du permis de conduire du (de la) concubin(e).

FRAIS D'ETABLISSEMENT : 4.000 F CFA par carte.

N.B : Les photocopies desdits documents ne seront acceptées que sur présentation des originaux.

INFOLINE : 01 60 40 31 98 / 01 01 21 68 16 / 01 03 38 00 12